

60 - Thon

Les Rochers de Samson



Les roches

D'impressionnantes falaises, hautes de 70 m, bordent la rive droite de la Meuse le long de la route N90, au sud, à l'est et à l'est/nord-est du pont de Namèche.

Un premier ensemble escarpé, qui s'étend sur environ 700 m vers l'est/nord-est à partir de l'extrémité sud du pont, présente à la base une vingtaine de mètres de bancs décimétriques ou métriques de calcaire gris foncé ou noir, où alternent calcaires bioclastiques grenus et calcaires plus fins laminaires. Ces calcaires, qui comportent quelques niveaux à cherts noirs, appartiennent à la Formation de Lives et sont d'âge viséen (livien). Ils sont surmontés par une trentaine de mètres de calcaire gris clair en bancs pluridécimétriques à décamétriques où les faciès fins et laminaires dominent et où apparaissent quelques niveaux de brèches et de rares pseudomorphoses d'évaporites. Enfin, la falaise se termine par une quinzaine de mètres de bancs métriques de calcaires gris clair où abondent, vers le sommet, des calcaires bioclastiques riches en crinoïdes. Tous ces calcaires appartiennent à la Formation des Grands Malades et au Groupe du Hoyoux, d'âge viséen (livien-wamantien).

Plus au nord-est, on trouve d'abord une ancienne carrière puis un second ensemble escarpé montrant la succession des bancs décimétriques foncés et



L'ensemble escarpé au sud du pont de Namèche.



Falaise à l'est/nord-est de la photo de dessus.

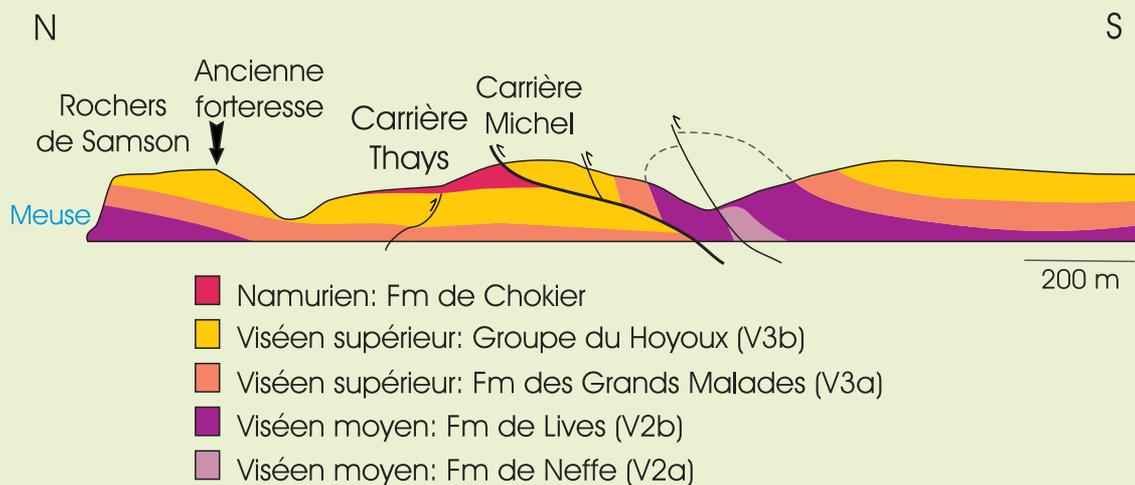
des bancs pluridécimétriques à décamétriques clairs ainsi que l'alternance de calcaires bioclastiques et de calcaires laminaires.

Ces roches sont d'âge viséen. Elles constituent grosso modo l'équivalent stratifié de la brèche décrite p. 241 aux Rochers des Grands Malades, à Beez (Grande Brèche).

Affleurements de la partie située le plus à l'est/nord-est.
La zone boisée entre la Meuse et la falaise correspond à une ancienne carrière.



Extrémité nord-est de la photo de gauche. La partie supérieure est recouverte d'un grillage assez discret, mieux visible sur les photos des pages suivantes.



Coupe le long de la vallée du Samson (d'après Schiltz, 1987).

Le dépôt et l'évolution des sédiments

Au Livien, il y a environ 340 à 335 Ma, l'est du Massif de Brabant est bordé par une plate-forme carbonatée peu profonde dont la tranche d'eau est sujette à des variations brusques d'épaisseur. Dès lors, la sédimentation se caractérise par une alternance de dépôts carbonatés riches en débris d'organismes, témoins d'une ouverture vers le large, et de dépôts carbonatés fins à structures algaires, indices d'un confinement des eaux. A en juger par la faible quantité de pseudomorphoses d'évaporites retrouvées au sein des calcaires des Rochers de Samson, le confinement ne devait pas être très important. Ceci expliquerait notamment le faible développement de la brèche dont la genèse serait à imputer en partie à la dissolution de niveaux importants d'évaporites (pour davantage d'information sur la brèche, consulter le site consacré aux Rochers des Grands Malades à Beez, p. 241).

Extrémité est/nord-est des Rochers de Samson. Grillage de sécurité au sommet de la paroi.



La tectonique

Les Rochers de Samson qui affleurent le long de la Meuse constituent l'extrémité nord d'une coupe géologique montrée à la page 260 et qui est commentée au site de Thon, Carrières Thays et Michel, p. 270.

Un peu d'histoire

Au sommet de la falaise qui surplombe le village de Samson, se trouvent les ruines d'une ancienne forteresse. L'occupation de ce promontoire remonte,

en réalité, au IV^e siècle avec l'établissement d'un camp retranché romain. Au Moyen Age, fut édifié le château fortifié de Samson, siège de la juridiction de Samson. Après avoir été assiégé à des multiples reprises et être passé dans les mains des comtes de Namur et de Luxembourg, le château est, au XVI^e siècle, sous l'emprise de Don Juan d'Autriche. Il est démantelé en 1690-1691 sur l'ordre du roi Charles II d'Espagne. Actuellement, ne subsiste de l'édifice que le mur d'enceinte.

Signalons que la partie supérieure de la falaise située le plus à l'est/nord-est, a par endroits été recouverte d'un grillage. Celui-ci a pour objectif de maintenir en place les éléments rocheux qui seraient susceptibles de dévaler. Il est fixé par ancrage contre la paroi depuis son sommet. L'ancrage se fait par des fers à bétons de 1 à 1,50 m au sein de la paroi et à la base (que ce soit au sol ou à la paroi) par des fers coudés de 0,50 à 0,80 m. Il s'agit d'une technique discrète de gestion des risques liés aux escarpements rocheux. En effet, son impact négatif sur les plans esthétique et biologique est relativement limité.

Les Rochers de Samson ont été classés par arrêté royal du 12/05/1944.

Détail de la photo de gauche.



Pour en savoir plus

De Putter (1995), Delépine (1911), Hance et al. (2001), Hidvegi (1996), Pirlet (1963, 1968).